

Questions orales

Comme les paiements de péréquation aux provinces pauvres pourraient tomber dans la catégorie dont le premier ministre a parlé à Toronto, le premier ministre suppléant pourrait-il affirmer à la Chambre que le gouvernement fédéral n'a absolument pas l'intention de supprimer ces versements aux provinces ni d'y apporter des modifications importantes?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre d'État (Relations extérieures)): Madame le Président, le député cherche de toute évidence à faire dire au premier ministre des choses qu'il n'a pas dites. Tous les députés admettent sans doute, comme le premier ministre l'a fait, que le fédéralisme coopératif ne permet ni au gouvernement fédéral ni aux gouvernements provinciaux de dépenser n'importe comment. Il n'y a rien dans ces propos qui puissent choquer quiconque, sauf peut-être le député.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse elle aussi au premier ministre suppléant. Pourrait-il assurer maintenant à la Chambre que le gouvernement fédéral n'a nullement l'intention de supprimer les paiements de péréquation aux provinces pauvres ni d'apporter des modifications importantes à ces paiements dans un avenir proche?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre d'État (Relations extérieures)): En ce qui concerne les paiements de péréquation, madame le Président, mon savant collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, me rappelle qu'ils sont maintenant consacrés dans la Constitution. Je ne vois vraiment pas ce qui inquiète le député. Peut-être devrions-nous avoir une conversation tout à l'heure pour lui permettre de préciser sa pensée.

* * *

[Français]

L'IMMIGRATION

LE LIBAN—L'ENTRÉE DE RÉFUGIÉS AU CANADA

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

[Traduction]

Le ministre sait certainement que bon nombre des habitants des montagnes du Chouf ont perdu leur maison au cours des trois dernières semaines. Le Sri Lanka récemment et l'Afghanistan depuis quatre ans ont été éprouvés par des tragédies semblables. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il envisage sérieusement de proposer à d'autres États, par exemple les États-Unis, l'Allemagne de l'Ouest et d'autres, d'accueillir, à l'instar du Canada, un nombre raisonnable de réfugiés? Peut-il également nous faire part des projets concrets de son gouvernement à cet égard?

[Français]

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Oui, madame le Président, nous avons déjà mis en place un programme pour les réfugiés du Liban.

[Traduction]

Je puis annoncer au député que nous maintiendrons le programme spécial mis sur pied en juin dernier. Tous les visiteurs libanais dont le permis de séjour au Canada aura expiré ont l'autorisation de prolonger leur visite d'une année entière, assortie de la permission de travailler. A la fin de l'année, chaque cas sera examiné et une décision sera rendue en vue de leur octroyer le statut d'immigrant reçu. Les citoyens ou résidents permanents du Canada dont les parents restés au Liban éprouvent des difficultés en raison de la situation actuelle seront autorisés à cautionner ces derniers, même s'ils ne répondent pas aux critères habituels de sélection.

En dépit des événements survenus récemment au Liban, notre service d'octroi de visa a repris son activité normale. A ce jour, fort peu de résidents libanais s'y sont adressés. Ils ne semblent pas envisager en très grand nombre d'immigrer au Canada. Néanmoins, le programme spécial annoncé en juin 1982 demeure en vigueur.

Je tiendrai compte des instances du député qui réclame de nouvelles initiatives à l'échelle internationale, s'il se révèle nécessaire, par suite de tensions accrues ou d'immigrations nombreuses au Canada, d'entreprendre d'autres pourparlers sur cette affaire.

ON DEMANDE D'ASSOULIR LES CRITÈRES

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, je tiens à remercier le ministre de sa réponse. Est-il disposé à assouplir aussi les critères et le système de points dans le cas des ressortissants libanais qui demandent à leurs parents au Canada de les cautionner? Je songe aussi au cas des réfugiés du Sri Lanka et de l'Afghanistan.

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, il y a environ deux semaines, nous avons annoncé que nous prendrions des dispositions semblables en ce qui concerne les ressortissants ou réfugiés du Sri Lanka. Dans ce dernier cas, comme dans celui des Libanais, nous faisons tout en notre pouvoir pour tenir compte des considérations d'ordre humanitaire. Je ne sais pas si des Afghans ont manifesté le vœu d'immigrer dans notre pays, mais je vais le vérifier.

* * *

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

LE CONFLIT DE TRAVAIL À UN RESTAURANT D'OTTAWA DONT LES LOCAUX SONT LOUÉS DE LA COMMISSION

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Comme chacun sait, le restaurant The Mill, dont les locaux sont loués de la Commission de la capitale nationale qui relève de son ministère, est pratiquement fermé depuis deux mois parce que son propriétaire refuse toujours de négocier avec ses employés au sujet de la confiscation des pourboires, du paiement des uniformes, du rappel au travail sans indemnisation garantie et du salaire minimum en vigueur en Ontario. Le ministre peut-il nous dire quelles mesures il a prises pour protéger à la fois le principe de la négociation collective et les intérêts de la Commission de la capitale nationale?